

DÉCLARATION LIMINAIRE – CT SNA-CE DU 28 octobre 2020

Monsieur le Président du comité technique,

Depuis 2018, les expérimentations ont permis au centre de contrôle de Lyon Saint-Exupéry de répondre aux besoins de la navigation aérienne, tant en matière de croissance du trafic que d'exigence sociale de réduction de la durée des vacations. Lors du dernier comité technique, le SNCTA a voté, comme l'ensemble des autres centres concernés, contre le projet de mutualisation proposé par l'administration qui, malgré plusieurs mois de négociations, n'avait pas abouti à un consensus national.

Pour autant, face à la crise actuelle du transport aérien, la mutualisation pluriannuelle de ces expérimentations reste un outil stratégique permettant d'accompagner au mieux la reprise du trafic. Le SNCTA est convaincu que le sens de l'Histoire ne saurait être un retour arrière vers des vacations longues et une organisation du travail datant du début des années 2000.

Le SNCTA considère qu'il est urgent que les discussions nationales permettent de trouver un accord gagnant-gagnant conduisant, d'ici la fin de l'année, à la mise en œuvre d'une mutualisation pluriannuelle dans l'ensemble des centres de contrôle précédemment en expérimentations. Le SNCTA s'inscrit dans cette démarche indispensable pour que les contrôleurs lyonnais disposent d'une alternative au tour de service « back-up » leur permettant de préparer sereinement la reprise du trafic sur les années à venir.